



République Française
Département du Bas-Rhin - Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri ****
Commune nature 
Village étoilé 
Culture et langues régionales 

Délibérations du Conseil municipal du 3 mars 2025 19h à la Mairie-Annexe

Le trois mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal du bâtiment annexe de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée le 21 février 2025 par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23

Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :

Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Rose NIEDERMEYER Procuration à Pia IMBS
Vincent WAGNER Procuration à Guy HORNECKER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal 27 janvier 2025
3	Débat d'Orientation Budgétaire 2025
4	Subvention 2025 au CCAS de Holtzheim
5	Création de 2 emplois d'adjoint technique contractuels à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois
6	Proposition de motion - Soutien de la motion du SIS67
	Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé de nommer Bruno MICHEL pour remplir les fonctions secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et

DESIGNE Bruno MICHEL pour remplir cette fonction.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2025

Il s'agit d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation de la commune. Il se tient dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

Ce point est présenté par la Directrice Générale des Services, par Michèle HOUILLON, Adjointe au Maire en charge de la Gestion Financière.

Madame le Maire constate que la Dotation de l'Etat a été divisée par deux en 10 ans. Néanmoins, la commune a su accueillir 700 habitants de plus, tout en divisant quasiment par 3 l'endettement, et avec très peu de hausse d'impôts.

Marie-Claire OSWALD demande ce qu'il en est du projet piste cyclable « gravier » ? Madame le Maire indique que cela ne se fera pas : cela prendra la forme d'un « chemin partagé » avec une convention de gestion, et n'impactera donc pas le budget de la commune.

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le présent rapport

VU les décisions prises en Commission des Finances en date des 5 et 26 février 2024

VU la transmission du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire aux élus

VU le débat

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de ce débat sur les orientations générales pour le budget 2025 présenté par Madame la Directrice Générale des Services et Madame l'Adjointe au Maire en charge de la Gestion Financière.

Documents Débat d'orientation budgétaire ci-joints.

4. Subvention 2025 au CCAS de Holtzheim

Le CCAS organise principalement la fête des aînés et verse des aides sociales.

Mis à part les dons et une partie des concessions de cimetière, le CCAS n'a pas vraiment de recettes.

Aussi, la commune lui verse une subvention de fonctionnement annuelle.

En 2024, la commune a versé une subvention de 10 000 €. Le CCAS demande pour 2025, une subvention de 10 000 €.

Ce point est présenté par Hélène FLEURIVAL, Adjointe au Maire en charge de la Politique Sociale, des Aînés et de la Santé.

Le Conseil Municipal (6 membres du CCAS ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

VOTE une subvention de 10 000 € (dix mille euros) en faveur du Centre Communal d'Action Sociale. Cette subvention sera imputée au compte 657363 du budget 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

5. Création de 2 emplois d'adjoint technique contractuels à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois

Il est proposé de créer deux emplois d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuels, pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois, période estivale, au service technique. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23-2° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce point est présenté par Bruno MICHEL, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine et de la Vie du Village.

CONSIDERANT le surplus de travail pour le service durant la période estivale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer deux emplois d'adjoints techniques contractuels à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

6. Proposition de motion - Soutien de la motion du SIS67

Le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS67) fait face, depuis quelques années, à des difficultés opérationnelles récurrentes en lien avec des délais d'attente prolongés des équipages de VSAV au sein des services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers à l'occasion du transport des victimes. De multiples alertes ont été effectuées auprès des autorités de référence, notamment l'Agence Régionale de Santé, sur ce sujet préoccupant à plus d'un titre, et avant tout au niveau de la dégradation de la prise en charge des patients.

Ce point a été porté à plusieurs reprises devant le Conseil d'administration du SIS67 et en dernier lieu lors de sa réunion du 20 décembre 2024. A cette occasion, certains membres élus locaux ont évoqué l'idée de proposer aux assemblées délibérantes des collectivités locales bas-rhinoises l'adoption d'une motion sur ce sujet.

A ce titre, le SIS67 a transmis une proposition de motion :

Proposition de motion

Objet : SIS 67 - temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Ce point est présenté par Madame le Maire.

OUI les explications de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la motion proposée par le SIS67 sur le temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Divers

Madame le Maire remercie les organisateurs du carnaval : élus, agents, bénévoles et également le périscolaire.

Elle indique que le Foyer d'Accueil Médicalisé a fêté récemment ses 10 ans : à cette occasion elle annonce qu'au prochain CM le 24 mars 2025, qui démarrera à 18h30, le FAM viendra présenter un film à ce sujet.

Guy HORNECKER présente un diaporama (ci-joint) sur le projet d'acquisition du Fort Joffre par la commune.

Il indique que des espaces divers seront disponibles, par exemple pour du stockage.

Pour les journées du patrimoine, les 1000 € estimés ne sont pas impératifs : une association pourrait également prendre en charge.

Si une association souhaite disposer d'une salle, les travaux seront à sa charge.

Une visite du Fort aura lieu le 8 mars à 14h30, elle sera très utile pour ceux qui ne l'ont jamais vu mais également pour ceux qui le connaissent déjà car le site a beaucoup changé et est beaucoup plus propre.

Un compte-rendu très précis des travaux effectués est fait chaque semaine par l'association des Veilleurs du Fort.

Un mécénat d'entreprise est déjà acté pour 16 000 € en 2025 pour l'installation de panneaux solaires.

L'association des Veilleurs du Fort se rend sur le site 1 fois par jour.

Madame le Maire confirme que ce projet ne doit pas impacter le projet du périscolaire.

Ce projet donnerait à la commune la possibilité future de choisir ce qu'elle souhaite en faire.

Christian SUDERMANN précise que si l'achat se concrétise, rien ne sera imposé en ce qui concerne le planning des travaux.

Il y aura cependant un gros travail administratif et juridique (statuts, convention...).

Michèle HOUILLON pense qu'il s'agit d'une occasion unique, utile pour les générations futures.

Christian SUDERMANN précise que la structure de notre Fort est différente des autres (ventilation naturelle), ce qui fait que l'intérieur est en parfait état.

Aujourd'hui il n'y a plus aucune dégradation.

Nathalie MEYER pense que la commune achèterait également une certaine tranquillité car maîtrisera ce qui peut y être fait. Christian SUDERMANN et Bruno MICHEL confirment.

Il est possible que les différents Forts du secteur puissent mutualiser certains moyens.

Catherine LAVERGNE rappelle qu'en cas de projet touristique, Mutzig (qui est liée à Holtzheim par la voie ferrée) pourrait fortement nous aider et nous conseiller.

Il s'agit d'un patrimoine historique.

Il est proposé de peut-être faire participer Willstätt au projet.

Patrick KAPFER pense que la population du village risque de voir d'un mauvais œil l'acquisition du Fort étant donné que le projet du périscolaire a du mal à se faire. Vont-ils comprendre ? Quelles seraient les activités ?

Guy HORNECKER répond que ce ne sera pas forcément à la commune de décider des activités. Il faut faire comprendre aux habitants que « c'est maintenant ou jamais », pour un faible investissement.

Mathieu RAEDEL pense que qu'il s'agit vraiment d'une chance de pouvoir l'acquérir aujourd'hui, et que nous pourrions regretter plus tard si le projet est abandonné.

Bertrand FURSTENBERGER pense que l'avenir n'est pas écrit, que d'autres événements non prévus pourraient se dérouler par la suite.

Vincent SCHALCK pense qu'à 1 € symbolique, il est difficile d'expliquer que l'on refuse de l'acheter.

Bruno MICHEL indique que l'Armée de l'Air a quitté les lieux en 1994. La commune a refusé de l'acheter à l'Etat en 1999. Christian SUDERMANN rappelle que cette fois l'Etat s'en défait totalement.

Pia IMBS propose pour conclure de venir nombreux le 8 mars pour la visite, qui sera suivie d'un apéritif dînatoire.

La séance est clôturée à 21h20.

Holtzheim, le 24 mars 2025

Madame le Maire Pia IMBS



Le secrétaire de séance Bruno MICHEL

